

Le Journal

Journal gratuit édité par Montélimar-Agglomération Habitat - parution trimestrielle - Octobre / Novembre / Décembre 2019



Face à la problématique des chats errants, Montélimar-Agglomération Habitat a signé une convention de partenariat avec l'association "SOS 4 pattes en détresse". Cette convention a pour but d'installer des cabanes à chats afin de permettre à l'association de suivre, stériliser et surveiller la population de chats vivant dans la rue.

Une première cabane a été installée au mois d'août sur une parcelle de la résidence Georges Brassens en présence de locataires, de l'association ainsi que de représentants de la jardinerie montilienne Truffaut.

Edito

Chers locataires,

Avec ce nouveau numéro c'est pour moi l'occasion de vous rappeler ce que nous mettons en œuvre au quotidien pour répondre au mieux à vos attentes, avec notamment un point sur les différents travaux d'entretien ou de réhabilitation effectués sur l'ensemble du parc.

Travailler à l'amélioration de votre cadre de vie c'est travailler sur la qualité de votre environnement.

Aussi dans ce souci du "bien vivre ensemble", nous avons donc décidé de prendre en considération la problématique des chats errants et de contractualiser avec l'association "SOS 4 pattes en détresse" en installant des cabanes à chats. C'est l'occasion d'adresser de sincères remerciements à la Jardinerie Truffaut qui s'est associée à ce projet en offrant une cabane supplémentaire.

Montélimar-Agglomération Habitat s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable et de sensibilisation à la préservation de l'environnement, ainsi, nous avons souhaité réaliser une spirale de la biodiversité. Par cette action, nous souhaitons sensibiliser à l'importance de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de nos espaces verts.

Parce que demain se construit aujourd'hui, ensemble préservons notre environnement!

Patricia BRUNEL-MAILLET Présidente de Montélimar-Agglomération Habitat

REPARATIONS LOCATIVES: QUI PAYE QUOI?

Votre robinet fuit, votre volet ferme mal, votre boîte à lettre est cassée, votre chaudière est en panne, votre évier est bouché ? Qui doit payer ces réparations locatives ?

La loi du 6 juillet 1989 précise qui, du bailleur ou du locataire, doit s'acquitter des dépenses concernant les réparations non locatives.

A LA CHARGE DU LOCATAIRE QUI DOIT ENTRETENIR ET REPARER :

- Les parties extérieures dont le locataire à l'usage exclusif (jardin, haie, terrasse)
- Les ouvertures intérieures et extérieures : portes, fenêtres et vitrages, serrures, verrous, stores...
- Les parties intérieures : plafonds, murs, plinthes et placards
- La plomberie : entretien des canalisations d'eau, de gaz, des fosses septiques, de chauffage, de production d'eau chaude, éviers et appareils sanitaires, robinetterie
- Equipements électriques : interrupteur, prises de courant, baguettes ou gaines de protection, coupecircuits, fusibles, ampoules, tubes lumineux





A LA CHARGE DU BAILLEUR

 Les réparations non locatives. Le locataire signale le problème à son bailleur

EN CAS DE SINISTRE

Pour tout dégât des eaux, cambriolage, incendie :

contacter obligatoirement votre assureur

à la charge du locataire à la charge du bailleur

POUR VOUS ACCOMPAGNER...

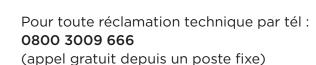
Montélimar-Agglomération Habitat, en accord avec les associations de locataires, a contracté des marchés avec quatre entreprises que vous pouvez faire intervenir directement en cas de besoin.

- Chaudière et ventilation mécanique centralisée :
 Entreprise DGS (Dépan'Gaz Sanit)
 04 75 00 62 40
- Robinetterie et compteur d'eau : PROXISERVE
 08 05 50 01 05
 04 28 11 00 00
- Chauffage collectif:DALKIA08 10 80 48 05 (24h/24h)
- Ascenseurs : PACA ascenseurs 04 42 34 13 70

D'autre part, ces entreprises assurent annuellement l'entretien d'équipements (chaudière, ascenseur, compteur d'eau...) que vous payez directement dans vos charges.



Lorsqu'il n'existe pas de contrat d'entretien, le locataire est tenu de réparer à ses frais et en conformité. Si le locataire n'effectue pas les réparations, celles-ci seront facturées à son départ.



ACCUEIL

Du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h30

Vendredi de 8 h à 12 h

ASTREINTE TECHNIQUE: **RESERVÉE AUX URGENCES** - 06 71 27 91 78 Du lundi au vendredi à partir de 16 h 30 / 17 h. Les week-ends et jours fériés 24 h / 24 h

Pour toute demande spécifique :

contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr



INSTALLATION D'UNE SPIRALE DE LA BIO-DIVERSITE

Patricia Brunel-Maillet, présidente de MAH, a signé une convention tripartite avec LPO et SUEZ, qui précise les termes de l'installation d'une spirale de la biodiversité, qui a été construite résidence « Les Émetteurs ». Il s'agit d'un muret de pierres sèches garni de terre et de plantes aromatiques offrant un espace de protection (gite et nourriture) pour une multitude de petits animaux : lézards, hérissons, papillons, escargots, oiseaux, fourmis...

Cette action permet à notre Office de s'engager dans une action de développement durable en sensibilisant à la préservation de l'environnement, et à nos équipes de gardiens de se former en diversifiant leurs compétences en matière d'espaces verts. La spirale a été installée et inaugurée jeudi 3 octobre.





C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris, cet été, le **décès d'Emile Cheilletz**, administrateur au sein de notre Office depuis septembre 2009. Nous garderons de lui l'image d'un homme serviable et attachant, au service de causes humanistes et sociales.

A son épouse Nicole et ses enfants, Montélimar Agglomération Habitat présente ses sincères condoléances.

Pour nous joindre:

ACCUEIL DU PUBLIC du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 le vendredi de 8 h à 12 h Tél. 04 75 01 69 80

Réclamation technique : numéro vert 0800 300 666 Aux heures d'ouverture de MAH

Astreinte technique 06 71 27 91 78 Attention : numéro réservé aux urgences

contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr Montélimar-Agglomération Habitat Tour H - 3 place Clemenceau - BP 293 26207 Montélimar Cedex

Directeur de la publication : Patricia Brunel-Maillet Rédaction : Sylvie Merlet services de Montélimar - Agglomération Habitat

Photos: Sylvie Merlet - Marie Bertrand - Pauline Gandon PAO et impression: imprimerie Bayle Montélimar Papier recyclé - ISSN: 2115-080X - Tirage 2000 ex

Périodique

AMELIORATION DE VOTRE CADRE DE VIE

Réfection de voiries, des trottoirs, élagage ou nettoyage des vitres extérieures... Toujours soucieux d'améliorer le cadre de vie de ses locataires, Montélimar-Agglomération Habitat est intervenu pour réaliser différents travaux dans plusieurs quartiers.

Cabiac:

reprise des enrobés de plusieurs parkings des bâtiments A et B, réalisée début septembre.

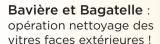
Le traçage des places évitera dorénavant le stationnement anarchique et facilitera l'accès à ce parking, notamment pour les personnes à mobilité réduite.





Le Plan:

Réfection des enrobés sur les trottoirs. Ces travaux faciliteront le cheminement piétonnier.







Le Plan:

coupe de printemps et séquence élagage pour les platanes et les épicéas du quartier.

A votre service

une nouvelle carte interactive regroupant les containers à cartons sur le site :



www.montelimar-agglomeration-habitat.fr